

55.08

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية P.M.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

2^{ème} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010

Genève : 28 avril - 09 mai 2008

Déclaration de la délégation algérienne

Question spécifique :

Questions régionales y compris le Moyen-Orient et
la mise en œuvre de la résolution de 1995

Monsieur le Président,

La délégation algérienne s'associe à la déclaration faite par le Mouvement des Pays Non Alignés et celle du Groupe arabe qui vous a été distribuée sur ce point de l'ordre du jour, à propos duquel elle souhaite faire les observations suivantes :

L'Algérie a toujours encouragé l'émergence d'espaces de paix et de sécurité partout dans le monde, et notamment, dans la région du Moyen-Orient, avec pour objectif de consolider la paix, la stabilité et la sécurité, comme socle à l'œuvre du progrès, du développement et de la prospérité de tous les peuples sans exception aucune. C'est avec cet esprit que mon pays s'est pleinement investi dans la négociation et la conclusion du Traité de Pelindaba, faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, et dont il a été l'un des premiers Etats à l'avoir ratifié et continue à encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait, à le ratifier sans tarder. Animée de cet objectif de paix, l'Algérie s'est déployée activement pour la formulation et l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient par la Conférence d'examen 1995.

L'engagement de mon pays trouve son fondement dans sa conviction profonde que la paix est une et indivisible. Cette position inébranlable est également confortée par l'Article VI du Traité sur la non Prolifération Nucléaire (TNP), visant à réaliser l'objectif commun du désarmement général et complet, à consolider la confiance et la solidarité entre les Etats Parties, et à éliminer les frustrations que suscitent le renoncement à l'arme nucléaire du fait qu'elle continue de jouer dans certaines doctrines militaires le rôle d'instrument de dissuasion.

Dans ce contexte, la délégation algérienne enregistre avec satisfaction les développements positifs intervenus en matière de mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, comme l'atteste la décision des Etats Parties qui, en Amérique Latine,

en Mongolie, dans le Pacifique Sud, et, récemment, en Asie Centrale, ont opté souverainement en faveur de la dénucléarisation et pour le renforcement de la paix, de la confiance mutuelle et de la coopération, comme base durable à leur sécurité collective.

Ce choix de sécurité régionale, qui s'inscrit en droite ligne de l'article 52 de la Charte des Nations Unies et répond pleinement à l'Article VII du Traité de Non Prolifération, mérite d'être encouragé et appuyé par des mécanismes appropriés pour assurer sa pérennité .Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter à nouveau les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier dans les délais les meilleurs, le Traité de Pelindaba, en vue de parvenir rapidement à la concrétisation sur le terrain, d'une aire de paix, de sécurité et de stabilité au bénéfice de tous les peuples africains. .

Par ailleurs et s'agissant du Moyen-Orient, la délégation algérienne réaffirme sa préoccupation devant l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 et des engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2000, visant une élimination prompte et effective des armes de destruction massive, notamment, dans les régions de tension comme c'est le cas pour le Moyen-Orient qui continue d'être endeuillé par des conflits interminables, ce qui l'expose aux risques de dérapages incontrôlables avec des conséquences désastreuses qui vont bien au-delà de ses frontières géographiques.

A cet égard, la délégation algérienne réaffirme sa préoccupation de voir un seul pays dans cette région, continue à défier les résolutions des Nations Unies et de l'AIEA, qui l'appellent à contribuer aux efforts de paix. Ce pays n'hésite pas à reconnaître sa possession de l'arme nucléaire, sous le silence délibérée de certaines puissances, et au moment même où les Etats Parties au TNP sont appelées à prendre davantage d'engagements en matière de garanties et de vérification.

Dans ce contexte, il va sans dire que le caractère interdépendant de la paix et de la sécurité exige des Etats Parties au TNP d'œuvrer ensemble et avec la même détermination à l'établissement d'une zone effective et vérifiable exempte d'armes nucléaires au Moyen-orient. La politique des deux poids et deux mesures en vertu de laquelle il est admis qu'Israël, seul pays de la région n'ayant pas adhéré au TNP, soit doté de l'arme nucléaire pour assurer sa sécurité et s'érige en gardien de la région, ne peut trouver de justification. La poursuite de l'ignorance par Israël des appels de la communauté internationale et le déséquilibre dans les rapports de force au Moyen-Orient, autre qu'il remettent en cause les objectifs de la Charte des Nations Unies et l'autorité du TNP, n'encouragent nullement l'instauration d'un climat de confiance combien nécessaire pour l'instauration de la paix, bien au contraire, ils perpétuent les frustrations des autres peuples de la région qui ont renoncé à l'arme nucléaire, sans obtenir en contre partie des garanties crédibles à même de prendre en charge leurs préoccupations légitimes de sécurité.

Dès lors, il devient indispensable que des assurances soient octroyées, sans tarder, à tous les Etats du Moyen-Orient, et que la communauté internationale remplisse ses engagements en œuvrant à la concrétisation prompte et effective de la résolution de 1995 et de ses engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2000. Dans cette perspective, la mise en place d'un mécanisme régional de contrôle s'impose comme mesure de confiance, objectif qui commande l'adhésion, sans tarder, d'Israël au TNP et la mise en œuvre des résolutions de l'AIEA, prévoyant la soumission de toutes les installations nucléaires israéliennes au régime des garanties généralisées de l'Agence.

Ce n'est qu'avec la mise en place de ces mesures que la communauté internationale pourra conforter les aspirations des peuples de la région du Moyen-Orient à la paix et à la stabilité. Pour leur part, les Etats Arabes se sont déclarés disposés à y contribuer activement , partant de leur conviction que la sécurité collective exige

l'instauration de la confiance mutuelle et la coopération, garant d'une paix juste et d'une sécurité durable tant aux plans régional qu'international.

Je vous remercie.

